

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TIM/EFC/WP.2/2009/2  
20 janvier 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE**

Comité du bois

Groupe de travail mixte FAO/CEE de  
l'économie forestière et des statistiques  
des forêts

Trente et unième session  
Genève, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2009  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Commission européenne des forêts

**CONCLUSIONS ET RÉSULTATS DE L'ATELIER SUR L'ESTIMATION  
DE L'OFFRE POTENTIELLE DE BOIS**

Note du secrétariat

*Résumé*

Le présent document contient des informations sur l'atelier qui se tiendra la veille de la trente et unième session du Groupe de travail FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts. Les représentants sont invités à assister à l'atelier; ils seront informés de ses résultats et invités à en approuver les conclusions et recommandations.

1. Le présent document est établi conformément au programme de travail approuvé par le Comité du bois et figurant dans le document ECE/TIM/2008/9 ainsi que dans le cadre du suivi des «besoins au niveau international en statistiques et autres informations relatives au secteur de la foresterie, du traitement du bois et des produits forestiers», selon les termes du mandat du Groupe de travail tel qu'approuvé par le Comité du bois et énoncé dans le document ECE/TIM/S/2008/7, annexe III.

## **I. Aperçu**

2. Le présent document vise à donner aux délégations qui participeront à la session du Groupe de travail des informations relatives à l'atelier sur l'estimation de l'offre potentielle de bois, qui se tiendra la veille de la session du Groupe de travail, le 30 mars 2009, à Genève.

3. L'atelier porte sur l'offre potentielle de bois dans la région de la CEE. Il vise à réunir les correspondants nationaux et les spécialistes des ressources des États membres pour qu'ils débattent des méthodologies et définitions utilisées dans les études relatives à l'offre potentielle de bois en général et dans le projet d'étude de la CEE/FAO sur «l'offre potentielle durable de bois en Europe», et des résultats de ces études. Les correspondants nationaux sont en particulier invités à commenter les chiffres présentés dans cette étude qui concernent leur propre pays.

4. L'atelier est également une enceinte permettant l'échange et le partage de données d'expérience nationales entre des pays ayant déjà mené de telles études et d'autres pays, qui peuvent ainsi s'informer des difficultés et obstacles rencontrés. L'atelier devrait permettre de dresser un tableau exhaustif et fiable de l'offre potentielle de bois, qui permettra d'élaborer des politiques à la fois pour le secteur de l'énergie et pour le secteur forestier.

5. Les résultats escomptés de l'atelier sont les suivants:

a) Faire un bilan des connaissances en ce qui concerne l'offre potentielle de bois aux niveaux régional et national, s'agissant des méthodes et des résultats;

b) Examiner le texte de l'étude de la CEE/FAO sur l'offre potentielle durable de bois en Europe;

c) Ébaucher un guide des bonnes pratiques sur la réalisation de telles études (portée, terminologie, méthodes appropriées).

6. Les résultats de l'atelier serviront à l'élaboration d'une étude intégrée sur l'offre potentielle de bois en Europe. Cette étude pourra servir de point de départ à l'atelier sur la mobilisation des ressources en bois, qui sera accueilli par le Gouvernement français en juin 2009.

7. Les représentants qui participeront à la session du Groupe de travail sont invités à assister à l'atelier et à échanger avec les experts nationaux des informations sur la question.

## **II. Contexte**

8. Le secteur forestier est de plus en plus influencé par les décisions prises par les pouvoirs publics dans d'autres secteurs, en particulier celui de l'énergie (politique relative aux énergies renouvelables et à la sécurité de l'approvisionnement énergétique). Le 17 décembre 2008, le

Parlement européen a voté la Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Après vérification des termes par des juristes linguistes et une fois les traductions effectuées, la Directive sera officiellement adoptée par le Conseil le 31 mars 2009. Elle vise à réduire de 20 % les émissions de carbone et à fixer à 20 % la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union européenne d'ici à 2020. La biomasse d'origine forestière est la plus importante source d'énergie renouvelable et jouera un rôle considérable dans l'atténuation des effets du changement climatique. Par conséquent, dans une future société à faible taux d'émission de carbone, le bois de chauffage est la source d'énergie la plus susceptible de remplacer le fioul domestique léger et le charbon pour la production de chaleur.

9. La flambée des prix de l'énergie a donné un avant-goût, avant le milieu de 2008, de la manière dont les intérêts du secteur de l'énergie et ceux du secteur forestier pouvaient entrer en conflit. En raison du niveau élevé des prix de l'énergie, le contenu énergétique est devenu le principal critère de prix d'assortiments de bois de qualité particulièrement médiocre. Le secteur de l'énergie a pu facilement l'emporter sur l'industrie de transformation des produits forestiers dans la concurrence pour l'acquisition de la matière première bois, en raison de son plus grand pouvoir économique et des mesures politiques incitatives. Cette récente «perturbation» de la planification à long terme du secteur forestier, due à l'évolution rapide de la demande et des intérêts du secteur de l'énergie, montre à quel point les intérêts des deux secteurs pour les matières premières peuvent entrer en conflit.

10. Toutefois, on ne sait pas vraiment si la demande de fibres de bois des deux secteurs provoquera une réelle pénurie de biomasse forestière au niveau national ou régional. Il est un fait que, jusqu'à présent, la surface boisée et la densité de repeuplement par hectare ont augmenté constamment dans un grand nombre d'États membres de la CEE. De nombreux pays ont lancé des études visant à évaluer leur offre nationale potentielle de bois.

11. L'une des compétences de base de la Section du bois CEE/FAO est l'évaluation des ressources forestières. Il y a deux ans, la Section du bois CEE/FAO a en outre accru ses activités dans le domaine de l'évaluation et de la mobilisation des ressources en bois. L'Atelier sur la mobilisation des ressources en bois et le Forum de politique générale CEE/FAO intitulé «Perspectives et répercussions des politiques et des objectifs en matière de bioénergie sur le secteur forestier et d'autres secteurs» ont été les premières activités de l'année 2007. Elles ont été suivies d'un atelier sur les bilans nationaux des ressources en bois et d'un séminaire sur l'offre potentielle de bois, intégré à la session d'avril 2008 du Groupe de travail. En octobre 2008, la Section du bois CEE/FAO a réalisé une évaluation du potentiel ligneux régional, en vue de la Semaine européenne des forêts (20-24 octobre 2008).

12. Il est nécessaire que ces nouvelles évaluations de l'offre potentielle de bois portent, au-delà de l'inventaire des forêts nationales, sur l'ensemble de la biomasse ligneuse. Partant, toutes les parties des arbres des forêts (branches, cimes, racines, etc.) doivent être prises en compte, ainsi que les arbres situés hors des forêts (vergers, bords de routes, parcs, jardins, haies), les produits dérivés de la transformation du bois et le bois de récupération après la consommation.

13. Avec un baril à 40 dollars des États-Unis (prix de janvier 2009), l'envolée des cours des matières premières, marquée par les prix exorbitants du pétrole, est pour l'instant terminée. Par ailleurs, les effets des crises financière et économique ont provoqué un ralentissement

mondial de la production et de la consommation, y compris des produits forestiers. Cela ne signifie toutefois pas que la question de l'offre future de matières premières est devenue obsolète.

14. La Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables est entrée en vigueur; les discussions sur le changement climatique et les négociations sur l'après-Kyoto sont en cours. Dans l'édition 2008 du World Energy Outlook, l'Agence internationale de l'énergie prévoit que le prix du baril s'élèvera à 200 dollars en 2030. Ainsi, la situation économique actuelle n'est-elle probablement qu'un répit dans l'augmentation à long terme des cours des énergies fossiles, qui laisse le temps d'évaluer le potentiel à long terme. Les décideurs du secteur de l'énergie et du secteur forestier ont besoin de disposer sans plus attendre d'informations fiables et acceptées par tous. Il est urgent de savoir quelle quantité de biomasse forestière les sources nationales pourraient fournir à l'avenir afin de préserver les résultats de la gestion durable des forêts dans la région.

-----